



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **jeudi 20 mars 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30, en partie en présentiel et en partie en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration**.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BENÂTRE,
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU (*jusqu'à 12h20*), Mme COUSSINET-NDIAYE (*jusqu'à 11h26 puis laissant pouvoir à Mme BROSSEAU*), Mme DAVID-LECOURT,
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET,
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), Mme SALIMY (CSF),
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique ;

Participaient en visioconférence :

Elus représentant l'EPCI : Mme BASSANI, Mme PIAU (*jusqu'à 12h08*), M. PRAS (*à partir de 10h24 – délibération n°3*),
Personnalités qualifiées : Mme LEFEVRE (*jusqu'à 11h31 – délibération n°3*),
Représentant de la CAF : M. DEPLANQUE (*jusqu'à 12h16*)
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (*jusqu'à 11h31 – délibération n°3*)

Étaient représentés :

Elue représentant l'EPCI : Mme HAKEM (pouvoir à M. QUÉRO),
Personnalités qualifiées : M. PETITEAU (pouvoir à Mme BENÂTRE), M. SENTENAC (pouvoir à Mme BENÂTRE),
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE (pouvoir à Mme BROSSEAU)

Absents excusés : M. GOURET, Mme TRICOT

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme BOIDIN-LAHLLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme RALAMBO, Directrice Politiques de l'Habitat,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion (*de 10h03 à 11h25*),
M. MOURAUD, Chef de Projet PSP Financier (*de 10h03 à 11h25*),
Mme ROBION, Directrice de la Gestion Locative et des Politiques Sociales (*à partir de 11h50*),
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 20 mars 2025

Délibération n° 02/25 DG

Objet : MISE A JOUR DU DISPOSITIF DE DÉLÉGATIONS ET SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL SUITE A L'EVOLUTION DE LA DCRI

Considérant que :

I – Contexte

Par délibération du 26 juin 2024, le Conseil d'Administration a approuvé le dispositif de délégations et subdélégations de signature de Directeur Général.

Une évolution au sein de la Direction de la Communication et des Relations Institutionnelles justifie une modification de ce dispositif.

II – Argumentaire

A compter du 1^{er} mars 2025, la Direction de la Communication et des Relations Institutionnelles est renommée :

- **Direction Générale Adjointe RSE et Communication**

L'intitulé du poste « Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles » devient :

- **Directeur Général Adjoint RSE et Communication**

Celui-ci conserve les délégations de signature figurant dans le tableau annexé à la délibération n°13/24 du 26 juin 2024.

Par ailleurs, il est créé, au sein de cette nouvelle Direction Générale Adjointe, le poste de **Responsable RSE** qui reçoit délégation de signature du Directeur Général pour les actes suivants :

RESSOURCES

❖ Ressources Juridiques et Secrétariat Général

En matière de marchés publics

- En matière de marchés publics inférieurs à 40 000 € HT
 - La signature des marchés, accords-cadres et les avenants, ainsi que les ordres de service (en maîtrise d'œuvre interne uniquement).

Le reste du dispositif demeure inchangé.

III – Conclusions

- . Vu l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n° 13/24 du Conseil d'Administration du 26 juin 2024, approuvant le dispositif de délégations et subdélégations de signature du Directeur Général,
- . Vu l'exposé qui précède,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve les modifications susmentionnées apportées au dispositif de délégation et subdélégation de signature de Monsieur Marc PATAY, Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjointes, Directeurs ou Chefs de Services et Pôles.

La présente délibération complète et modifie la délibération n° 13/24 du 26 juin 2024.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (20 voix).

Le 20 mars 2025



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO